

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## de la commune d'OPTEVOZ

### Séance du 14 juin 2022

Nombre de conseillers en exercice	13
Présents	09
Votants	11
Date de convocation	20/05/2022

**Etaient présent.e.s :** 09 : Mesdames ANTONIO Séverine ; GARCIA Dominique ; PILLAZ Emilie, RUIS Aurélie ; VIDAL Patricia

Messieurs COTELLE Romain ; QUILES Joseph ; RUIS Laurent, TESTE Pierre.

**Etaient absents excusé.e.s :** 02 : DOLCI Jérémie a donné pouvoir à Aurélie RUIS, TOUZET Kathrine a donné pouvoir à ANTONIO Séverine

**Etait absent :** 02 : RANDY Bernard, BEL Damien.

#### **Rappel des délibérations inscrites à l'ordre du jour :**

ADMINISTRATION : élection d'un nouvel adjoint en remplacement du 4<sup>ème</sup> adjoint démissionnaire.

ADMINISTRATION : Délibération pour la mise à jour de la liste des élus bénéficiaires d'indemnités de fonction des élus

ADMINISTRATION : Mise à jour des référents et membres des commissions communales et extra-communales

VOIRIE : Maintien ou retrait du groupement de commandes pour les travaux sur la voirie communale

FINANCES : Budget 2022 – Virements de crédits n° 1

L'an deux mil vingt-deux, le 14 juin, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni, à la salle de réunions de la Mairie, sous la présidence de Mr. QUILES Joseph, maire.

Le quorum étant atteint, la séance du conseil municipal est ouverte à 20 heures.

#### **Administration générale**

Conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, Séverine ANTONIO a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 24 mai 2022

#### **Décisions prises par le Maire dans le cadre de ses délégations :**

Information est donnée sur les décisions prises par le Maire depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, dans le cadre de ses délégations données en vertu de l'article L.2122-22 du CGCT par délibération n° 2020-18 du 7 juillet 2020.

- En matière de délivrance ou de reprise de concession dans le cimetière communal, pas de nouvelle demande.
- En matière d'urbanisme et de droit de préemption, pas de nouvelle déclaration d'intention d'aliéner (DIA)

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-22</b>	<b>ADMINISTRATION</b> Nombre d'adjoints et élection d'un nouvel adjoint en remplacement du 4 <sup>ème</sup> adjoint démissionnaire
--------------------------------	---

Le maire rappelle au conseil municipal la décision de M. Damien BEL de démissionner de ses fonctions d'adjoint.

Il rappelle que pour que la démission d'un adjoint soit actée, règlementairement, elle doit au préalable avoir été acceptée par Mme la Sous-Préfète, ce qui a été officiellement fait par courrier en date du 24 mai 2022.

Le conseil municipal est donc invité à procéder à l'élection éventuelle d'un nouvel adjoint. Préalablement à l'élection d'un nouvel adjoint, le conseil municipal est amené à se prononcer sur le maintien ou non à 4 du nombre d'adjoints au Maire.

Dans ce cas-là, deux procédures sont ouvertes :

- 1°) le conseil municipal peut, par délibération, décider que le nouvel adjoint occupera le même rang que l' élu démissionnaire (Art L2122-10),
- 2°) à défaut de délibération, et selon l'article L.2121-1 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination, le 4<sup>ème</sup> adjoint montant au 3<sup>ème</sup> rang et le nouvel adjoint élu prenant le 4<sup>ème</sup> rang.

Le Maire rappelle également au conseil la décision prise, dans sa séance du 3 juillet 2020, de nommer 4 adjoints représentant le nombre maximum d'adjoints pour un effectif légal de 15 conseillers.

Le maire propose au conseil :

- de délibérer pour décider du nombre d'adjoints conservé dans le conseil municipal
- de délibérer sur le fait de procéder ou non à des élections municipales partielles complémentaires pour compléter le conseil actuellement composé de 13 élus sur un effectif légal de 15.
- de délibérer pour décider du rang du nouvel adjoint à nommer

**le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés :**

- décide de maintenir le nombre d'adjoints à quatre
- décide de ne pas procéder à des élections municipales partielles complémentaires
- décide que l'adjoint nouvellement élu occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que celui qu'occupait l'adjoint démissionnaire soit le poste de 4<sup>ème</sup> adjoint

#### **ELECTION DU 4<sup>ème</sup> ADJOINT**

Il est rappelé que l'élection d'un adjoint se déroule au scrutin uninominal, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

La majorité absolue est égale, si le nombre de suffrage exprimé est pair, à la moitié plus un des suffrages exprimés ou, si le nombre des suffrages exprimés est impair, à la moitié du nombre pair immédiatement supérieur.

Le conseil municipal désigne deux assesseurs : Patricia VIDAL et Dominique GARCIA.

Le maire demande quels sont les conseillers qui souhaitent se porter candidat au poste de 4<sup>ème</sup> adjoint. Emilie PILLAZ est candidate.

Après l'appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote.

#### **Résultats :**

	1 <sup>er</sup> tour
a. Nb conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nb votants (enveloppes déposées)	11
c. Nb suffrages déclarés nuls	0
d. Nb suffrages blancs	1
Nb suffrages exprimés (b-c-d)	10
Majorité absolue	6

Nom – Prénom candidats	Nb suffrages obtenus
	1 <sup>er</sup> tour
PILLAZ Emilie	10

Mme PILLAZ Emilie a été proclamée 4<sup>ème</sup> adjointe et a été immédiatement installée.

Le procès-verbal de l'élection du 4<sup>ème</sup> adjoint est dressé et signé, par le maire, le secrétaire de séance et les deux assesseurs.

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-23</b>	<b>ADMINISTRATION</b> Mise à jour de la liste des élus bénéficiaires d'indemnités de fonction
--------------------------------	--

Le maire rappelle la délibération du conseil municipal en date du 7 décembre 2021 fixant les indemnités de fonction des élus.

Il rappelle que le montant des indemnités de fonction est fixé en pourcentage du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique et qu'il varie selon la population.

Pour les communes de 500 à 999 habitants, le taux maximum autorisé est fixé :

- Pour le maire, à 40.3 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique. Le maire bénéficie de droit de l'indemnité de fonction maximale. Toutefois il peut demander un vote au conseil municipal pour percevoir une indemnité inférieure au taux maximal prévu.
- Pour les adjoints à 10,7 % de l'indice brut terminal de la Fonction Publique.

Suite à la réélection du 4<sup>ème</sup> adjoint, le maire propose de reconduire à l'identique les indemnités de fonction des élus.

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale est égal au total des indemnités maximales du maire et des adjoints,

Considérant que la commune compte 885 habitants

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés décide :**

- L'indemnité de fonction du maire est fixée à 31 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité de fonction, pour les 4 adjoints, est égale à 10,7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

**Annexe à la délibération :** Tableau récapitulatif des indemnités allouées aux maires et adjoints.

**Maire :**

Nom du maire	Taux et montant de l'indemnité
M. QUILES Joseph	31 % soit 1205.71 € brut/mois

**Adjoint au maire titulaires d'une délégation :**

Bénéficiaires	Taux et montant de l'indemnité
1 <sup>er</sup> adjoint : Romain COTELLE	10.7 % soit 416.21 € brut/mois
2 <sup>ème</sup> adjoint : Séverine ANTONIO	10.7 % soit 416.21 € brut/mois
3 <sup>e</sup> adjoint : Dominique GARCIA	10.7 % soit 416.21 € brut/mois
4 <sup>e</sup> adjoint : Emilie PILLAZ	10.7 % soit 416.21 € brut/mois

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-24</b>	<b>ADMINISTRATION</b> Mise à jour des référents et membres des commissions communales et extra-communales
--------------------------------	--

Suite à l'élection d'Emilie PILLAZ en tant que 4<sup>ème</sup> adjoint et de la décision de Damien BEL de ne plus participer aux travaux des différentes commissions, il est nécessaire de procéder à l'actualisation des membres des commissions communales et extra-communales.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés :**

- Adopte la nouvelle liste des commissions communales et extra-communales suivante ainsi que les membres du conseil municipal et personnes extérieures au conseil qui y siègeront, le maire étant membre de droit.

<p><b><u>BUDGET - FINANCES</u></b>  <b>REF : Joseph QUILES</b>            Romain COTELLE            Jérémie DOLCI            Laurent RUIS            Séverine ANTONIO</p>	<p><b><u>URBANISME</u></b>  <b>REF : Joseph QUILES</b>            Jérémie DOLCI            Romain COTELLE            Kathrine TOUZET            Aurélie RUIS            Dominique GARCIA</p>	<p><b><u>BATIMENTS COMMUNAUX</u></b>  <b>REF : Romain COTELLE</b>            Jérémie DOLCI            Laurent RUIS            Pierre TESTE</p>	<p><b><u>VOIRIE - RESEAUX CIMENTIERE - SECURITE</u></b>  <b>REF : Romain COTELLE</b>            Laurent RUIS            Jérémie DOLCI            Pierre TESTE</p>
<p><b><u>COMMUNICATION</u></b>  <b>REF: Emilie PILLAZ</b>            Dominique GARCIA            Kathrine TOUZET            Aurélie RUIS            Patricia VIDAL</p> <p><b>NON ELU :</b>            Georges PILLAZ            Stéphanie DECOSTERD            Annie LOSILLA</p>	<p><b><u>ENFANCE AFFAIRES SCOLAIRES</u></b>  <b>REF : Séverine ANTONIO</b>            Aurélie RUIS            Emilie PILLAZ            Kathrine TOUZET            Patricia VIDAL</p>	<p><b><u>JEUNESSE</u></b>  <b>REF : Laurent RUIS</b>            Séverine ANTONIO            Romain COTELLE            Jérémie DOLCI            Patricia VIDAL            Aurélie RUIS</p>	<p><b><u>ACTION SOCIALE</u></b>  <b>REF : Dominique GARCIA</b>            Séverine ANTONIO            Emilie PILLAZ            Patricia VIDAL</p> <p><b>NON ELU :</b>            Stéphanie DECOSTERD            Thérèse TROUBA            Jeanne ESCODA            Jean-Pierre GARCIA            Geneviève PILLAZ</p>
<p><b><u>CADRE DE VIE CULTURE ASSOCIATIONS</u></b>  <b>REF : Romain COTELLE</b>            Laurent RUIS            Séverine ANTONIO            Emilie PILLAZ            Patricia VIDAL            Jérémie DOLCI</p>	<p><b><u>ENVIRONNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE</u></b>  <b>REF: Emilie PILLAZ</b>            Pierre TESTE            Jérémie DOLCI            Aurélie RUIS            Kathrine TOUZET</p> <p><b>NON ELU :</b>            Stéphane RIGAUDIER</p>	<p><b><u>COMMISSION APPEL D'OFFRES</u></b></p> <p><b>Titulaires :</b>            Joseph QUILES            Romain COTELLE            Pierre TESTE</p> <p><b>Suppléants :</b>            Laurent RUIS            Emilie PILLAZ            Dominique GARCIA</p>	<p><b><u>GROUPE DE TRAVAIL SALLE DES FETES</u></b></p> <p><b>Elus :</b>            Laurent RUIS, Emilie PILLAZ, Patricia VIDAL, Romain COTELLE, Dominique GARCIA, Séverine ANTONIO, Jérémie DOLCI, Aurélie RUIS</p> <p><b>Non élu :</b>            Jean-Michel PESSE</p>

REFERENT Titulaire ENS : Pierre TESTE

**Commission Bâtiments / Voirie / Réseaux**

**Rapporteur : Romain COTELLE**

<b>DÉLIBÉRATION N° 2022-25</b>	<b>VOIRIE</b> Maintien ou retrait du groupement de commandes pour les travaux sur la voirie communale
--------------------------------	--

L'adjoint en charge de la voirie rappelle la décision du conseil municipal en date du 10 novembre 2021 d'adhérer à un groupement de commandes de 8 communes pour les travaux sur leur voirie communale (entretien des couches de roulement).

Suite à cette décision, le marché du groupement de commande voirie a été lancé le 15/04/2022 sur la plateforme dématérialisée de la communauté de communes et la réunion pour l'analyse des offres des entreprises qui auront répondu à ce marché programmé au 10 mai.

Entre temps, Damien Fallaix, l'assistant à maîtrise d'ouvrage, nous a fait défaut et reste injoignable et le marché publié par ses soins sur le site dématérialisé de la communauté de communes est introuvable. En conséquence, aucune entreprise n'a pu répondre à cette consultation.

Une nouvelle réunion s'est tenue le 16 mai à Annoisin avec le Cabinet Ellipse pour une présentation des types et méthodes d'accompagnement qu'il peut réaliser dans le cadre du "Relancement" de l'accord cadre pour un groupement de commande des travaux de voirie.

Cette offre est constituée de 3 devis :

- Un devis pour l'établissement d'un diagnostic voirie (125 € HT / Kilomètre visité) pour les communes qui souhaitent faire, ou refaire réaliser leur diagnostic de voirie communales.
- Un devis chiffré pour l'établissement du Dossier de Consultation des Entreprises -DCE - pour un accord-cadre sur 3 ans, à diviser par le nombre de communes adhérentes au groupement (1 450 € HT – 1 740 € TTC).
- Un devis avec taux au pourcentage de maîtrise d'œuvre pour le chiffrage et le suivi des chantiers demandés par les communes (gestion point à temps et travaux d'entretien) dans le cadre du groupement. Chaque commune paiera la part correspondante aux travaux qu'elle aura commandés.

Etude AVP : 1.152 %

Direction des travaux : 2.88 %

Réception des travaux : 0.240 %

Soit un total de 4.272 % du montant annuel des travaux d'entretien et de renforcement de chaussée à réaliser

En termes de planning, compte-tenu la période de l'année déjà bien avancée, il n'est plus possible de relancer un marché de travaux de voirie complet qui permette de faire réaliser de gros travaux avant fin 2022.

De plus, la situation actuelle n'est pas favorable pour obtenir des prix de marché intéressants.

Malgré tout, nous devons nous positionner rapidement auprès du bureau d'étude pour avoir la possibilité de lancer un marché voirie "simplifié", sur 2022 uniquement, et qui ne comprendrait que le point à temps afin de ne pas laisser nos voiries se détériorer plus qu'elles ne le sont actuellement (le point à temps doit être réalisé avant mi-octobre).

En parallèle, il est également nécessaire de lancer les diagnostics voiries des communes qui le souhaitent.

En conséquence, au vu de l'insuccès de la première consultation voirie, du changement de maître d'œuvre pour accompagner le groupement et des éléments précités, le conseil municipal est appelé à se prononcer sur :

- son souhait de continuer de faire partie ou de se retirer du groupement de commande de travaux de voirie (pour rappel, la convention d'adhésion au groupement signée en mars dernier stipule que le retrait d'un membre du groupement requiert une délibération en ce sens de son Conseil municipal),
- en cas de maintien dans le groupement de commande, son accord pour le lancement d'une consultation en vue de l'accord cadre avec le cabinet Ellipse (répartition des frais au prorata des communes) pour un nouveau marché pour 2023-2024 et 2025. En cas de maintien, pas de nouvelle délibération.

En cas de non-retour d'une ou plusieurs des communes adhérentes au plus tard le 7 juin, les nouvelles démarches concernant ce groupement ne pourront être engagées. Les communes qui auront répondu, tout comme la commune d'Annoisin-Chatelans, coordonnatrice actuelle du groupement, se réserveront alors le droit de quitter le groupement afin de pouvoir réaliser leurs travaux de point à temps sur leurs voiries avant la mauvaise saison.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés :**

- décide de se retirer du groupement voirie

Concernant le **marché pour l'élagage-fauchage**, comme pour le groupement Voirie, il n'y a plus de marché et pas de solution à ce jour pour relancer le marché car le Cabinet Ellipse ne propose pas ce type de prestation.

Ceci dit, en attendant de trouver une solution, la commande pour la fauche de printemps a été passée auprès de la Ste Robert, titulaire du marché avec intervention de l'entreprise Merle sur notre commune, comme l'an dernier et aux mêmes prix.

**Commission Urbanisme****Rapporteur : Joseph QUILES**

Lors de la **Commission Urbanisme du 31 mai 2022** ont été accordés : 2 demandes de déclaration préalable pour la réalisation de murs mitoyens et d'un portail coulissant ; 2 demandes de déclaration préalable pour la pose de panneaux photovoltaïques et 1 demande de déclaration préalable pour l'extension d'une maison d'habitation en R+1 avec garage et portail coulissant.

**Commission Enfance / Affaires scolaires****Rapporteur : Séverine ANTONIO**

Compte-rendu du 3<sup>ème</sup> conseil d'école qui s'est tenu ce jour :

- 85 élèves sont attendus pour la prochaine rentrée scolaire en sachant que 3 autres élèves devraient arriver en cours d'année
- Perrine PIJOLAT, enseignante auprès des CM1-CM2 a annoncé son départ et sa nouvelle affectation à l'école de Courtenay pour la prochaine rentrée scolaire. Elle sera remplacée par Mme Perrine FACON.
- Actuellement, les inscriptions à la garderie sont possibles jusqu'à la veille, midi. A la demande de quelques parents, et si cette configuration est possible avec le logiciel, les inscriptions ou modifications seront possibles jusqu'à midi le jour J.
- Pour information, suite à sa dissolution, l'association Gym et Sports de combat a fait don de la somme de 2500 € à l'école.
- Remise des dictionnaires/calculatrices aux élèves de CM2 fixée au vendredi 1<sup>er</sup> juillet à 18h30. A cette occasion sera également prévu le pot de départ de Josiane Jaconelli (reporté en raison du Covid) et de Perrine Pijolat.
- Le maire indique avoir reçu les agents pour faire le point sur leurs conditions de travail au sein de l'école.

**Commission Jeunesse****Rapporteur : Laurent RUIS**

Séverine ANTONIO informe le conseil de la demande qu'elle a reçue pour la réalisation d'un skate-park vers le stade. Laurent Ruis propose de rencontrer les jeunes âgés de 11 à 16 ans pour échanger autour de cette question et avoir une idée plus précise de ce qu'ils souhaiteraient.

**Commission Budget - Finances****Rapporteur : Joseph QUILES****DÉLIBÉRATION N° 2022-26**

**FINANCES**  
**BUDGET 2022 - VIREMENTS DE CREDITS N°1**

Le maire informe le conseil municipal de l'achat de 4 barrières de ville : remplacement de celle accidentée devant la boulangerie, installation de 2 barrières devant la pizzeria et la dernière conservée au dépôt. Cet achat pour un montant de 841.20 € TTC n'a pas été prévu au budget et il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits ci-après pour régulariser la situation.

Il est donc proposé d'effectuer les virements de crédits correspondants :

- en affectant 842 € des dépenses imprévues d'investissement pour alimenter le compte 2152-13 « installation de voirie »

**le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité des voix des membres présents ou représentés :**

- valide les transferts de crédits suivants :
 

Chapitre 020 – Dépenses imprévues d'investissement	:	- 842 €
Chapitre 21 – Cpte 2152 – Installation de voirie	:	+ 842 €

**Commission Action Sociale****Rapporteur : Dominique GARCIA**

Depuis une semaine, une nouvelle famille Ukrainienne, composée de 3 enfants et de leur maman, est arrivée sur la commune et loge dans la maison de la ferme TESTE.  
Tout sera fait pour faciliter leur intégration.

**Commission Cadre de vie/Culture/Associations****Rapporteur : Romain COTELLE**

Informations sur les dernières manifestations :

- Annulation du challenge de l'auberge des peintres par manque de joueurs
- Samedi 11 juin : festival de musique de l'association En voix et Oz et Tournoi du Football club des Lauzes à Trept

Manifestations à venir sur le mois de juin :

- Fête du village
- Vide-greniers de l'association « les petits peintres » en partenariat avec le club des jeunes

IL est rappelé que la somme de 1500 € est prévue chaque année au budget pour l'achat de matériels pour les associations. Après concertation avec les associations, ont été prévus l'achat d'une machine à hot-dog et une crêpière professionnelle.

**Commission Communication****Rapporteur : Emilie PILLAZ**

Réunion le 5 juillet prochain pour le lancement du prochain **bulletin municipal**.

**Site internet** : il manque encore quelques photos et la nouvelle plateforme du site internet pourra être lancée. Merci à Katie Touzet pour son investissement.

**Commission Environnement / Développement durable**

Une rencontre avec Benjamin Balme est prévue le 6 juillet pour faire le point sur les ENS et les actions à mettre en place.

**Actualités de la C.C des Balcons du Dauphiné et du Département****Rapporteur : Joseph QUILES**

**Département : Conférence Territoriale du Haut-Rhône dauphinois du jeudi 09 juin :**

Un point a été fait sur l'état des consommations des crédits et sur les nouveaux dossiers à présenter en commission permanente.

Le plan école départemental est clos. La date limite de transmission des ordres de service étant fixée au 30 juin et la date limite de démarrage des travaux au 11 juillet, le dossier Chaufferie Ecole ne pourra pas être subventionné au titre du Plan Ecole.

Les plans relatifs au permis de construire pour le bâtiment Chaufferie Ecole/salle des fêtes devraient être envoyés en mairie d'ici fin juin.

Le maire indique que compte-tenu de la conjoncture et de l'augmentation des coûts des matériaux, une revalorisation de la subvention territoriale pourra être envisagée à l'ouverture des offres de services.

**CCBD : conférence des maires le 2 juin consacrée au projet de territoire** : La première conférence a permis d'aborder l'ossature du projet de territoire et la seconde conférence sur les politiques publiques et les priorités des années 2022 et 2023.

**Comité syndical du SYCLUM le 8 juin** : Dans le cadre de la loi anti-gaspillage, de nouveaux containers vont être installés dans les déchèteries afin de collecter les articles de sports et loisirs, les jeux et jouets et les articles de bricolage et de jardinage.

L'organisation dans les déchèteries pendant les périodes de forte chaleur sera modifiée pour préserver l'intégrité des agents. En cas d'alerte rouge canicule, les horaires seront modifiés et les déchèteries ouvertes de 7h30 à 13h.

**Région Auvergne Rhône-Alpes** : Réunion d'information du 14 juin sur les nouveaux dispositifs d'aides aux communes avec :

- Le Contrat Région, permettant d'accompagner des projets de travaux jusqu'à 100 000 €
- Le Contrat Ruralité pour une aide aux communes de moins de 2 000 habitants, jusqu'à 40 % pour des travaux compris entre 7 000 € et 25 000 €. ... A voir si le projet de skate-park pourrait en bénéficier.
- Des subventions à hauteur de 50 % peuvent être envisagées pour les équipements de caméras et de vidéo-surveillance et de 80% pour l'aménagement d'aires de jeux pour handicapés.

#### Questions diverses

Le maire rappelle le départ de Franck BAJARD le 30 août prochain et informe le conseil qu'il va prochainement recevoir Jean-Christophe PAYS proposé par la société ILLICO interim.

Levée de la séance à 21 h 30.

## FEUILLET DE CLÔTURE

N° délibération	Service	Objet	N° page
2022-22	ADMINISTRATION	élection d'un nouvel adjoint en remplacement du 4 <sup>ème</sup> adjoint démissionnaire	30
2022-23	ADMINISTRATION	Délibération pour la mise à jour de la liste des élus bénéficiaires d'indemnités de fonction des élus	32
2022-24	ADMINISTRATION	Mise à jour des référents et membres des commissions communales et extra-communales	32
2022-25	VOIRIE	Maintien ou retrait du groupement de commandes pour les travaux sur la voirie communale	33
2022-26	FINANCES	Budget 2022 – Virements de crédits n° 1	35

Affichage + publication sur le site  
le 15/09/2022.